



Plan de formation et de sensibilisation à la protection des renseignements personnels

Historique des révisions

Le plan de formation et de sensibilisation à la protection des renseignements personnels a été modifié comme suit :

Date	Version	Modification	Modifié par
2025-06-26	1.0	Plan créé	Laurent Sekongo

Portée

Le plan de formation et de sensibilisation à la protection des renseignements personnels s'applique à tous les secteurs de l'organisation et à tous les employés ayant accès aux renseignements personnels.

Objectif

L'objectif de cette politique est de fournir une formation aux employés de Sirfa - Agence de recouvrement commercial en ce qui concerne ses politiques et directives de protection des renseignements personnels. Elle englobe la formation programmée, ainsi que la formation obligatoire et la formation spécifique à un rôle en relation avec la protection des renseignements personnels.

Application

Il incombe à Michael Ali Anzan, responsable de la formation à Sirfa - Agence de recouvrement commercial, de reconnaître quand la formation des employés est obligatoire, dépendante du choix et de l'entreprise, et il doit s'assurer qu'elle est offerte. Il incombe aux superviseurs et à la direction d'informer Michael Ali Anzan, responsable de la formation à Sirfa - Agence de recouvrement commercial, lorsqu'eux-mêmes ou leur personnel ont besoin d'une formation.

Plan de formation et de sensibilisation à la protection des renseignements personnels

Formation générale

Tout le personnel de Sirfa - Agence de recouvrement commercial doit suivre la formation générale sur la protection des renseignements personnels.

Formation spécifique aux rôles

Tous les membres du personnel de Sirfa - Agence de recouvrement commercial occupant les fonctions suivantes doivent suivre la formation indiquée :

Rôle	Formation	Fréquence
Responsable de la protection des renseignements personnels	Formation et sensibilisation sur la protection des renseignements personnels CYBER - 06 - Plan d'intervention en cas d'incident LOI25 - 02 - Politique de conservation et de destruction des renseignements personnels LOI25 - 05 - Processus de traitement des plaintes relatives à la protection des renseignements personnels	Tous les ans ou lorsqu'invité à le faire
Personnel des TI	Formation et sensibilisation sur la protection des renseignements personnels CYBER - 06 - Plan d'intervention en cas d'incident LOI25 - 02 - Politique de conservation et de destruction des renseignements personnels	Tous les ans ou lorsqu'invité à le faire

Personnel des ressources humaines	<p>Formation et sensibilisation sur la protection des renseignements personnels</p> <p>Employé - Énoncés de consentement à la postulation</p> <p>Employé - Formulaire de consentement à la vérification pré-emploi</p> <p>Employé - Formulaire de consentement à l'adhésion au dépôt direct</p>	Tous les ans ou lorsqu'invité à le faire
Personnel du marketing et des ventes	<p>Formation et sensibilisation sur la protection des renseignements personnels</p> <p>LOI25 - 05 - Processus de traitement des plaintes relatives à la protection des renseignements personnels</p> <p>Client - Énoncés de consentement des témoins de connexion (cookies)</p> <p>Client - Énoncés de consentement à collecte d'informations initiale</p> <p>Client - Énoncés de consentement des termes et conditions</p>	Tous les ans ou lorsqu'invité à le faire
Gestionnaires et employés ayant accès aux renseignements personnels	Formation et sensibilisation sur la protection des renseignements personnels	Gestionnaires et employés ayant accès aux renseignements personnels

Formation de rappel

Une formation de rappel est prévue chaque année pour les employés de Sirfa - Agence de recouvrement commercial sur les politiques, les dispositions et les autres éléments identifiés nécessitant une formation selon leur rôle.

Registre de formation

Un registre de formation sera tenu à jour par la personne responsable de la protection des renseignements personnels.